



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANCELADE

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-six mars deux mille vingt-quatre par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS :** M. SERRE, M. LAGOUTTE, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, Mme VANDENBERGHE, Mme LAUQUÈRE, M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. MARCHIVE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. GADY, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme RENAUD (pouvoir à M. COUDASSOT-BERDUCOU), Mme DAUDOU-ESPOSITO, M. ANDRÉ J. (pouvoir à M. ANDRÉ É.), M. LAPEYRONNIE (pouvoir à M. KUYE), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à Mme TOULLIER), M. CHAUMOND (pouvoir à M. LAGOUTTE), Mme CALEIX (pouvoir à Mme CASADO-BARBA).

**ABSENTS :** Néant.

Monsieur Fatahi KUYE est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Affectation des résultats 2023 : Lotissement

Rapporteur : Madame Marie-Laure FAURE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé ce jour, le compte administratif de l'exercice 2023, réuni sous la présidence de Madame Marie-Laure FAURE, adjointe au maire :

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du budget lotissement,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de – 12 773,55€.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (202)	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
<b>Investissement</b>	5 312,28 €		-97 932,16 €	-92 619,88 €
<b>Fonctionnement</b>	82 774,88 €		-2 928,55 €	79 846,33 €
<b>Total</b>	<b>88 087,16 €</b>		<b>-100 860,71 €</b>	<b>-12 773,55 €</b>

L'excédent de clôture en fonctionnement sera repris au compte 002 du BP 2024 pour 79 846,33€.

Le déficit de clôture en investissement sera repris au compte 001 du BP 2024 pour 92 619,88€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents (par 18 voix pour et 6 abstentions : M. GADY, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER et Mme CALEIX (pouvoir à Mme CASADO-BARBA)),

- **DÉCIDE** de reprendre l'excédent de clôture en fonctionnement soit 79 846,33€ à l'article 002 du budget primitif lotissement 2024 ;

**AR Prefecture**

024-212401020-20240402-D27\_24-DE  
Reçu le 04/04/2024

- **DÉCIDE** de reprendre le déficit de clôture en investissement soit 92 619,88€ à l'article 001 du budget primitif lotissement 2024.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 2 avril 2024.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

**Certifié exécutoire compte-tenu :**

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le

Pascal SERRE  
Maire

